

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 4
Nbre de votants : 4

Séance du :
L'an deux mille dix neuf
le 21 octobre

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 15 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, BAJAUD Christophe, TOUCHET Pierre

Affichage le : 22/10/2019

Etaient absents : BASSO Guy, BONNOT Valérie,
Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

2019-030 – RAPPORT ACTIVITE DU SPANC66

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du SPANC66

Pour mémoire le SPANC est composé :

- D'un bureau de 12 membres
- D'une commission technique et financière de 4 membres
- D'une commission d'appel d'offre de 5 membres
- D'une commission de recrutement de 5 membres
- D'un conseil syndical de près de 123 membres qui assurent la représentation des ERP et des communes membres

Le syndicat compte 203 communes adhérentes sur 226 que compte le Département.

La mission du SPANC 66 est l'assainissement non collectif, qui se définit comme suit :

- Le contrôle des installations neuves et/ou réhabilitées qui s'effectue en deux phases :

Ce rapport présente :

- Le règlement de service
- Le nombre d'installation sur le territoire (7000)
- Le budget
- Les redevances payées par le contribuable
- Les indicateurs de performances
- La communication et l'information au public
- Les éléments financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE à l'unanimité le rapport d'activité du SPANC66.

2019-031 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYDEEL66

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SYDEEL66. Il s'agit du projet de nouveaux statuts du SYDEEL66.

Les modifications envisagées portent sur les articles ci-dessous :

- Mise en conformité rédaction art 5.1.1 – compétence obligatoire distribution

- publique d'électricité
- Prise en compte du nouveau code de la commande publique art 5.1.2/5.3.4
- Modification art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre
- Actualisation art 5.3.5 – Autres activités complémentaires
- Modification art 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical
- Reformulation art 8.2 et renumérotation en 8.5 + Dispositions relatives au fonctionnement du comité syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président.
- Création art 8.6 – relatif aux commissions
- Reformulation art 9 Election du bureau
- Suppression des art 11/12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation
- Actualisation art 13 – Budget – Reformulation art 13.1 – Dépenses et ajout e recettes à l'article 13.2

Conformément aux articles L5711.1 et L 5211.17 du code général des collectivités territoriales les conseillers municipaux doivent se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE à l'unanimité les modifications de statuts du SYDEEL66.

2019-032 – PLANTS PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département concernant la fourniture de plants gratuits par la pépinière départementale.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les arbres plantés sur le terrain de jeux semblent avoir bien pris. Par contre beaucoup de ceux plantés sur le parking de l'église sont morts.

Il serait judicieux de remplacer ceux qui n'ont pas tenu le coup à savoir 15 arbustes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de demander des plants à la pépinière Départementale pour combler les manques au parking de l'église.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

2019-033 – ARRETE DU PROJET DU SCOT

Le conseil communautaire a adressé le projet du SCOT le 5 août 2019.

Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme les communes ont trois mois pour émettre un avis sinon celui-ci sera réputé favorable.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des documents composant ce projet de SCOT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de donner un avis favorable à ce projet de SCOT

2019-034 – SECURISATION EGLISE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de son rendez-vous avec l'architecte Bruno Morin. Ce dernier est épaulé par une architecte qui est aussi reconnu par les bâtiments de France. Le projet de sécurisation de l'église pourrait enfin aboutir.

Le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de continuer la sécurisation de l'Eglise avec Monsieur MORIN

ACCEPTE l'actualisation des tarifs

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour conclure cette affaire.

2019-035 – NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DU VILLAGE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rendez-vous avec les services de la poste concernant la nomination et numérotation des voies et maisons du village.

Il propose à l'Assemblée de se positionner sur le nom des voies du village.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de conserver les quatre hameaux :

- Al Castell
- Al Mitg
- De Della
- Cascarols

DECIDE d'attribuer à chaque hameau le nom des rues ci-dessous :

Lieu dit « Al Castel »

- Rue de la Mairie
- Chemin de la Croix
- Impasse des Clots
- Rue du Château
- Rue du Théâtre

Lieu dit « Al Mitg »

- Rue du Pont
- Rue de l'Eglise
- Impasse de l'Oratoire
- Chemin du Château d'Eau

Lieu dit « Cascarols »

- Rue du Pla de Cedeilles
- Chemin du Presbytère
- Impasse de la Bergerie

Lieu dit « De Della »

- Impasse de la Fontaine
- Rue des Agrals
- Chemin de la Gare
- Piste forestière

PRECISE que le point zéro sera à l'entrée du village puisqu'il ne peut y avoir d'ambiguïté pour les secours (une seule route d'accès par Saint Pierre Dels Forcats).

PRECISE que la numérotation des rues sera numérolologique

2019-036 – DELIBERATION MANDATANT LE CABINET VIAL POUR ENGAGER TOUTES PROCEDURES EN VUE DU RETRAIT OU DE LA DEMOLITION DU MOBIL HOME

Monsieur le Maire explique que l'avocat en charge du dossier du mobil homme vient de nous faire savoir que l'affaire se complique. Aujourd'hui aucune solution n'est proposée. Du coup l'avocat propose de solliciter du Président du Tribunal de Grande Instance, statuant en référé, le retrait ou la démolition du mobil-home.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si cette dernière est d'accord pour poursuivre les démarches avec la SCP Vial pour toutes procédures tendant à déplacer et/ou démolir le mobil-home.

Oui l'exposé du Président, le conseil municipal à l'unanimité

MANDATE la SCP VIAL pour toutes procédures tendant à déplacer et/ou démolir le mobil-home.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.



Pierre RIU.